

## 26149 - Prolonger les invocations dites dans les prières nocturnes (du Ramadan)

---

### La question

Les imams de certaines mosquées prolongent les invocations en Ramadan alors que d'autres les écourtent. Qu'est-ce qui est juste?

### La réponse détaillée

Ce qui est juste c'est d'éviter les deux extrêmes car il est interdit de prolonger (les invocations) péniblement. En effet, quand le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) apprit que Mouadh avait l'habitude de prolonger les prières qu'il dirigeait pour les siens, il fut exceptionnellement furieux et le fit savoir dans son sermon quand il dit à Mouadh ibn Djabal: « Es-tu là pour soumettre les gens à l'épreuve, Ô Mouadh? » (Rapporté par al-Boukhari dans al-adab 6106 et par Mouslim *dans as-salaat*, 465) Il faut se limiter aux formules reçues ou y ajouter.

Nul doute que la prolongation de la prière peut être pénible aux gens, notamment les faibles. Il s'y ajoute que certains peuvent avoir d'autres activités à mener et ne veulent pas quitter les lieux avant que l'imam ne termine ses prières même s'ils ont du mal à le faire.

Mes conseils à mes frères imams est de tenir le juste milieu d'autant plus qu'il convient parfois de se passer des invocations afin éviter que le commun des fidèles ne croit que leur prononciation est obligatoire.